

---

**Jean-François PARIGI**

*Député de la 6<sup>e</sup> circonscription de Seine-et-Marne,  
Membre de la Commission des finances,  
de l'économie générale et du contrôle budgétaire*

---

**Jean-François COPÉ,**

*Ancien Ministre,  
Maire de Meaux,  
Président de la Communauté d'agglomération  
du Pays de Meaux*

**Monsieur François DE RUGY**

Ministre de l'Écologie, du Développement  
durable et de l'Énergie  
Hôtel de Roquelaure  
246, Boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Meaux, le 09 janvier 2019

Monsieur le Ministre,

Nous appelons votre attention sur le projet TERZEO qui suscite de nombreuses inquiétudes en Seine-et-Marne. En effet, les élus locaux et les habitants du Pays de Meaux se mobilisent contre cette plateforme de traitement et stockage de produits dangereux.

Face aux interrogations soulevées par l'enquête publique, l'exploitant à l'origine du projet a fourni des réponses qui ne sont pas à la hauteur des enjeux environnementaux.

En effet, ce centre de type ISDD doit s'implanter sur une ancienne friche industrielle déjà polluée, à quelques mètres d'un site Natura 2000 et à proximité d'habitations. TERZEO prévoit de recycler 75% des 200.000 tonnes de terre polluées sur le site par an. Les 25% restant seront stockés, ce qui représente environ 1 million de tonnes de déchets dangereux sur trente ans. Tout ceci met en péril l'équilibre environnemental et la santé publique de notre territoire.

Ce projet aura également des conséquences sur la mobilité des nord Seine-et-marnais puisqu'il va augmenter considérablement le trafic sur le réseau routier provoquant une congestion de la circulation sur l'agglomération meloise. De plus, la RN3 ne peut supporter le flux de camions supplémentaires liés à cette activité au regard du manque d'entretien sur cet axe.

Par ailleurs, il faut savoir que le département de Seine-et-Marne reçoit à lui seul 80% des déchets d'Île-de-France. TERZEO a pour ambition d'accueillir les déblais pollués des travaux du Grand Paris Express. Un comble puisque la grande majorité de la Seine-et-Marne est exclue de la métropole du Grand Paris.

Ainsi, les conseils municipaux des 22 communes représentant environ 100.000 habitants ont exprimé à l'unanimité leur opposition à ce projet. Dès lors, afin de respecter la volonté de nos concitoyens, nous sollicitons votre intervention pour trouver un autre site d'installation à cette plateforme de traitement des déchets.

La Seine-et-Marne est l'un des plus grands départements agricoles de France, à ce titre, elle doit être préservée et protégée.

Dans l'attente de vous rencontrer pour vous exposer plus en détail ce dossier, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Jean-François PARIGI**

*Un rendez-vous me semble indispensable  
Bien Cordialement*

*Bien cordialement*  
**Jean-François COPÉ**

